



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

*Délégation à la mer et au littoral  
des Pyrénées-Atlantiques et des Landes*

*Service Environnement et activités maritimes*

# AVIS A LA BATELLERIE

**Rivières «ADOUR»**

**commune de Bayonne**

Dans le cadre des travaux de déconstruction de l'ancien pont ferroviaire sur l'Adour, des moyens nautiques seront employés, **du samedi 8 juin au mardi 11 juin 2013**, pour l'enlèvement du tronçon du tablier métallique. A effet d'assurer la sécurité des biens et des personnes M. le préfet des Pyrénées-atlantiques a pris un arrêté d'interdiction de la navigation, entre le pont Saint Esprit en aval et le pont Saint Frédéric de la route départementale 810 en amont, s'opposant à tous les usagers de la voie d'eau, le :

- **samedi 8 juin de 7h30 à 22h00,**
- **dimanche 9 juin de 7h30 à 22h00,**
- **lundi 10 juin de 8h00 à 22h00,**
- **mardi 11 juin de 8h30 à 23h00.**

De plus, à ces dates et en dehors de ces horaires, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'ils devront observer une vigilance particulière dans cette zone, réduire leur vitesse et respecter la signalisation mise en place afin de naviguer dans le chenal imposé.

Anglet le **03 JUIN 2013**

Pour le directeur départemental des Territoires et de la Mer,

  
L'administrateur en chef des Affaires Maritimes

**Jean-Luc VASLIN**

Délégué à la Mer et au Littoral  
des Pyrénées Atlantiques et des Landes

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h15  
Tél. : 05.59.52 59 70 - fax : 05.59.63 08 57  
19, avenue de l'Adour – CS 80331– 64600 Anglet